

DWS Invest

société d'investissement à capital variable

2, Boulevard Konrad Adenauer,

L-1115 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 86.435

À l'issue de la première assemblée générale extraordinaire de DWS Invest (la « **Société** »), convoquée le 24 avril 2024 à 15h (heure du Luxembourg), au siège social de la Société, le quorum requis par la loi pour la résolution n'a pas été atteint. Par conséquent, les actionnaires sont formellement invités à participer à une

deuxième assemblée générale extraordinaire (l' « Assemblée »),

qui aura lieu le 14 mai 2024 à 15h (heure de Luxembourg), au siège de la société de gestion, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Modifications de l'article 12.8 des statuts de la Société concernant (i) l'extension des méthodes d'évaluation prévues à l'article 12.8 a), b) et c) pour couvrir les instruments du marché monétaire, (ii) l'ajout de descriptions des méthodes d'évaluation des dérivés, des credit default swaps et des fonds cibles et (iii) la révision générale et la clarification du libellé de l'article.
2. Divers.

Les actionnaires qui présentent au plus tard le 9 mai 2024 le récépissé du dépositaire d'un établissement de crédit, indiquant que les actions sont détenues et bloquées jusqu'à la fin de l'Assemblée, sont autorisés à participer et à exercer leur droit de vote à l'Assemblée. Les actionnaires peuvent également choisir de se faire représenter par un mandataire, qui est habilité à cet effet par écrit.

Conformément aux statuts et à la loi de 1915, l'Assemblée décide des questions portées à l'ordre du jour quelle que soit la proportion des actions représentées, et une majorité des deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées est requise pour adopter une résolution sur de telles questions.

Les actionnaires peuvent demander la version préliminaire des statuts mis à jour au siège de la Société.

Luxembourg, avril 2024

Le Conseil d'administration